

sia

schweizerischer ingenieur- und architektenverein
société suisse des ingénieurs et des architectes
società svizzera degli ingegneri e degli architetti
swiss society of engineers and architects

Document de position sur le développement territorial

Le développement territorial joue un rôle essentiel dans l'aménagement durable de notre cadre de vie

26.3.2026

Préambule

La Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) reconnaît l'importance cruciale du développement territorial et son rôle clé pour une culture du bâti de qualité, préalable d'un cadre de vie durable et porteur d'avenir. Pour la SIA, le développement territorial doit s'inscrire dans une approche holistique et une démarche interdisciplinaire. Guidé par une durabilité forte, il contribue à préserver les ressources et à limiter l'impact environnemental global. Le développement territorial requiert une collaboration étroite entre les disciplines et la participation de l'ensemble des acteurs agissant sur le territoire. La pesée des différents intérêts en jeu est au cœur des défis qu'il doit relever.

La SIA aspire à un développement territorial durable et résilient, où la création d'espaces viables pour les êtres humains et la nature constitue une priorité. La volonté et la créativité des planificateurs revêtent une importance particulière à cet égard. Ceux-ci s'engagent avec responsabilité en faveur d'un cadre de vie de qualité. La SIA se mobilise en faveur de pratiques de développement territorial qui intègrent en amont les transformations à venir et les scénarios futurs. Pour ce faire, des outils fiables d'aménagement du territoire et des solutions concrètes existent, permettant de concevoir les projets de construction et de planification de manière efficace et participative.

La SIA considère la préservation du climat, l'adaptation au changement climatique et la défense de la biodiversité comme des objectifs essentiels. Un développement vers l'intérieur de qualité et une gestion responsable des sols dans les zones urbanisées et non urbanisées, dans les zones constructibles et non constructibles, ainsi que dans les sous-sols participent à un développement territorial durable et résilient.



Un cadre de vie aménagé de façon collective et durable protège

1 l'environnement et les ressources

La SIA s'engage en faveur d'un aménagement du territoire qui met l'accent sur la protection de l'environnement et sur une gestion éclairée des ressources. Pour atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici 2040, il est nécessaire de développer considérablement les énergies renouvelables et d'accélérer la mise en œuvre de projets respectueux du climat, de la biodiversité et des paysages.

Face au changement climatique et à la pression croissante sur les surfaces disponibles, il est indispensable de pratiquer une gestion économe et responsable des surfaces et de préserver les ressources. À cet égard, la réduction du transport individuel motorisé et la mise en place de solutions de mobilité intelligentes constituent des priorités.

La SIA met clairement en avant l'économie circulaire et, par là même, l'utilisation des infrastructures et bâtiments existants. L'objectif est de réduire la consommation des ressources et de diminuer les besoins par habitant en surface habitable et en surface de bureau.

La SIA plaide pour que la protection de la nature et des paysages, tant dans les zones urbanisées qu'en dehors de celles-ci, soit reconnue comme un élément clé de l'infrastructure écologique et qu'elle soit mieux mise en valeur. La mise en réseau des systèmes écologiques fournit des services écosystémiques importants et renforce la biodiversité.

Les systèmes et processus de planification doivent anticiper les risques et tenir compte

2 des scénarios climatiques

Pour assurer un avenir viable, la SIA se mobilise en faveur de pratiques proactives et participatives visant à définir des stratégies et à mettre en place des solutions à la hauteur des défis posés par le changement climatique et la crise de la biodiversité, tout en prenant en compte les exigences sociétales et économiques. Le développement territorial peut favoriser un changement de paradigme en repensant entièrement nos modes de vie.

Les systèmes et processus de planification doivent être conçus de manière à prendre en compte et à anticiper les risques. Dans la mesure où le changement climatique entraîne une aggravation des risques climatiques et des dangers naturels, il est impératif d'intégrer les scénarios climatiques dans les processus de planification. La SIA soutient le développement et la mise en œuvre de concepts d'aménagement basés sur les risques, qui instaurent des niveaux de protection, déterminent l'occupation des sols en conséquence et contribuent à améliorer la résilience des villes, des zones urbanisées et des paysages. Le renforcement de l'infrastructure bleue-verte doit permettre de faire émerger des espaces à la fois inclusifs, adaptés au climat, résistants aux événements météorologiques extrêmes et propices au bien-être des personnes qui les utilisent.



Un développement vers l'intérieur de qualité apporte une réelle plus-value pour les êtres humains et l'environnement

3

Un développement vers l'intérieur de qualité, c'est-à-dire la mise à disposition en temps opportun et en quantité suffisante d'espaces dédiés à l'habitat, au travail et aux loisirs, fait usage des réserves situées à l'intérieur de la zone à bâtir et mise sur la densification, tout en préservant des espaces libres de grande valeur. Par cette approche globale, basée sur une culture du bâti de qualité, le développement vers l'intérieur crée des espaces vivants, mixtes et inclusifs offrant une qualité de vie élevée, tout en réduisant les déficits existants et en apportant une réelle plus-value pour les êtres humains et l'environnement.

La SIA se mobilise en faveur d'un développement territorial polycentrique et entrevoit un fort potentiel de densification et de valorisation urbaine dans les agglomérations et les centres régionaux. Un développement vers l'intérieur bien planifié assure des espaces libres et publics de haute valeur. Il est le résultat d'une culture du bâti de qualité et d'un processus de développement global soucieux de la biodiversité et de l'aménagement des espaces verts. Les territoires qui misent sur une densification de qualité font un usage plus efficace des surfaces disponibles. La concentration des usages dans un espace restreint contribue à réduire les distances et favorise la mobilité durable, celle-ci reposant à la fois sur un réseau de transports publics bien développé et des modes de déplacement actifs, comme la marche ou le vélo. Les émissions polluantes s'en trouvent ainsi réduites et le trafic routier apaisé.

La SIA plaide pour une diminution systématique de la consommation des ressources, dans des conditions écologiquement et socialement responsables. Cela implique notamment de réduire les zones constructibles surdimensionnées, d'éviter l'artificialisation inutile des sols et de favoriser la densification urbaine.

Un développement territorial durable renforce le principe de séparation entre territoires constructibles et non constructibles

4

La SIA s'engage pour une utilisation efficace des sols et une culture du bâti de qualité, y compris dans les territoires non constructibles. Le principe constitutionnel de séparation entre territoires constructibles et non constructibles doit être renforcé, en vue de protéger les paysages naturels et culturels de grande valeur. Dans sa deuxième étape, la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire¹ a fixé un nouvel objectif : stabiliser le nombre de bâtiments et de surfaces artificialisées dans les territoires non constructibles. La SIA soutient cet objectif et œuvre en faveur d'un renforcement du principe de séparation, d'une intégration harmonieuse des zones urbanisées dans le paysage et d'une préservation à long terme des paysages naturels et culturels.

Une préoccupation essentielle aux yeux de la SIA est de sécuriser l'espace nécessaire aux infrastructures importantes et aux systèmes de transport économes en surface, dans le respect des objectifs énergétiques et climatiques et du principe de séparation entre les zones constructibles et non constructibles. Les surfaces dédiées à la mobilité doivent être planifiées de manière à solliciter le moins d'espace possible, tout en répondant aux besoins d'une population croissante et d'une économie en pleine mutation. Pour limiter l'impact environnemental du système de mobilité, le principe de sobriété est primordial. Dans cette optique, les solutions de mobilité intelligentes et les concepts en matière de logement et d'espaces de travail sont déterminants.

¹ Les révisions partielles de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT II) et de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire entrent en vigueur de manière échelonnée les 1er janvier et 1er juillet 2026.